

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SEANCE DU 01 JUILLET 2026**

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	49
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 01 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD

Monsieur le Président fait savoir à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent polyvalent afin d'assurer la maintenance et le suivi des équipements en lien avec le service « Patrimoine ».

Il propose la création, au tableau des effectifs, d'un poste d'« **Agent polyvalent en maintenance des bâtiments** » à temps complet, relevant de la catégorie C, au grade d'adjoint technique.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Dans le cas où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté, compte-tenu des besoins du service, et des difficultés de recrutement auxquelles fait face la fonction publique territoriale dont la Communauté de Communes Creuse Confluence, cet emploi pourra, le cas échéant, être pourvu par un agent recruté par contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée de 3 ans maximum renouvelables.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent recruté devra justifier au minimum du niveau de diplôme requis pour l'accès au concours au cadre d'emplois concerné.

Le recrutement sera prononcé à l'issue de la procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

La rémunération sera déterminée :

- En cas de recrutement statutaire (mutation, détachement, liste d'aptitude) : selon le classement de l'agent (échelon, indice) ;
- En cas de recrutement contractuel : par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Vu le code général de la Fonction Publique, et notamment l'article L332-8 2° ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines en date du 19/06/2026,

Le Conseil communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve la création du poste d'Adjoint Technique à temps complet,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	49
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	49
Contre :	1
Abstention :	1

OBJET : Création au tableau des effectifs d'un poste d'Ingénieur principal à temps complet. (Filière technique – Catégorie A) et relative au recrutement, le cas échéant, d'un agent contractuel.

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 01 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe,

THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD

Afin de développer l'ensemble des projets stratégiques liés au patrimoine bâti de la collectivité, Monsieur le Président fait savoir à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste de « **Directeur/Directrice du Patrimoine et des grands projets** ».

Il explique que les missions du poste seront déterminées en fonction des priorités définies et en cohérence avec les orientations stratégiques de la collectivité. En étant force de proposition auprès de l'autorité territoriale, le Directeur/ Directrice du patrimoine sera responsable de la performance, de l'optimisation et de la valorisation du patrimoine, en garantissant sécurité, accessibilité et efficacité des investissements réalisés, et participera activement avec ses équipes à la conduite des projets structurants de la collectivité.

Monsieur le Président propose la création, au tableau des effectifs, d'un poste de « Directeur/Directrice du Patrimoine et des grands projets » à temps complet, relevant de la catégorie A, au grade d'Ingénieur principal.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Dans le cas où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté, compte-tenu des besoins du service, et des difficultés de recrutement auxquelles fait face la fonction publique territoriale dont la Communauté de Communes Creuse Confluence, cet emploi pourra, le cas échéant, être pourvu par un agent recruté par contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée de 3 ans maximum renouvelables.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent recruté devra justifier au minimum du niveau de diplôme requis pour l'accès au concours au cadre d'emplois concerné ou d'un niveau de diplôme BAC +5 et d'une expérience professionnelle spécialisée dans le domaine de l'administratif, du juridique, et du management, avec de préférence une connaissance de l'environnement de la Fonction Publique.

Le recrutement sera prononcé à l'issue de la procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

La rémunération sera déterminée :

- En cas de recrutement statutaire (mutation, détachement, liste d'aptitude) : selon le classement de l'agent (échelon, indice) ;
- En cas de recrutement contractuel : par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade d'Ingénieur principal ;

Vu le code général de la Fonction Publique, et notamment l'article L332-8 2° ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines en date du 19/06/2026,

Le Conseil communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve la création du poste d'Ingénieur principal temps complet,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	49
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Création au tableau des effectifs d'un poste de Rédacteur à temps complet. (Filière administrative – Catégorie B) et relative au recrutement, le cas échéant, d'un agent contractuel.

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 01 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël,

SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s : LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD

Afin d'assurer la bonne organisation des assemblées de la collectivité, Monsieur le Président explique la nécessité de créer un poste de « **Responsable du service des Assemblées** ».

Il assure un rôle central dans le bon déroulement des activités institutionnelles, en assurant la coordination entre les élus, les services internes.

En lien avec la Direction générale des Services, il contribue directement à l'efficacité des décisions publiques et à la conformité des procédures, garantissant ainsi la fluidité et la qualité du fonctionnement intercommunal.

Monsieur le Président propose la création, au tableau des effectifs, d'un poste de « Responsable du service des Assemblées » à temps complet, relevant de la catégorie B, au grade de Rédacteur.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Dans le cas où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté, compte-tenu des besoins du service, et des difficultés de recrutement auxquelles fait face la fonction publique territoriale dont la Communauté de Communes Creuse Confluence, cet emploi pourra, le cas échéant, être pourvu par un agent recruté par contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée de 3 ans maximum renouvelables.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent recruté devra justifier au minimum du niveau de diplôme requis pour l'accès au concours au cadre d'emplois concerné ou d'un niveau de diplôme BAC +3/BAC +5 et d'une expérience professionnelle spécialisée dans le domaine de l'administratif et du juridique, avec de préférence une connaissance de l'environnement de la Fonction Publique.

Le recrutement sera prononcé à l'issue de la procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

La rémunération sera déterminée :

- En cas de recrutement statutaire (mutation, détachement, liste d'aptitude) : selon le classement de l'agent (échelon, indice) ;
- En cas de recrutement contractuel : par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade de Rédacteur.

Vu le code général de la Fonction Publique, et notamment l'article L332-8 2° ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines en date du 19/06/2026,

Le Conseil communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve la création du poste de Rédacteur à temps complet,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	49
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Création au tableau des effectifs d'un poste d'Attaché à temps complet. (Filière administrative - Catégorie A) et relative au recrutement, le cas échéant, d'un agent contractuel - poste responsable qualité et optimisation des processus internes

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 01 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice,

PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD

Monsieur le Président explique à l'Assemblée l'importance de créer un poste de « **Responsable Qualité et Optimisation des processus** » afin de contribuer à l'amélioration des procédures internes de l'administration intercommunale.

En lien avec la Direction générale des services, ses missions seront de développer, piloter et accompagner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des démarches qualité dans un objectif d'amélioration du service public et d'optimiser des organisations et des processus ; son action portera une dimension de simplification et de mise en conformité des pratiques.

En conséquence, il propose la création, au tableau des effectifs, d'un poste de « Responsable Qualité et Optimisation des processus » à temps complet, relevant de la catégorie A, au grade d'Attaché.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Dans le cas où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté, compte-tenu des besoins du service, et des difficultés de recrutement auxquelles fait face la fonction publique territoriale dont la Communauté de Communes Creuse Confluence, cet emploi pourra, le cas échéant, être pourvu par un agent recruté par contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée de 3 ans maximum renouvelables.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent recruté devra justifier au minimum du niveau de diplôme requis pour l'accès au concours au cadre d'emplois concerné ou d'un niveau de diplôme BAC +3/BAC +5 et d'une expérience professionnelle spécialisée dans le domaine de l'administratif, du juridique et de la commande publique, avec de préférence une connaissance de l'environnement de la Fonction Publique.

Le recrutement sera prononcé à l'issue de la procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

La rémunération sera déterminée :

- En cas de recrutement statutaire (mutation, détachement, liste d'aptitude) : selon le classement de l'agent (échelon, indice) ;
- En cas de recrutement contractuel : par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade d'Attaché.

Vu le code général de la Fonction Publique, et notamment l'article L332-8 2° ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines en date du 19/06/2026,

Le Conseil communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve la création du poste d'Attaché à temps complet,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SEANCE DU 01 JUILLET 2026**

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	49
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Complément à la délibération n°2023/176 du 27/09/2023 et à la délibération et n° 2025/24 portant sur la création au tableau des effectifs d'un poste d'Attaché à temps complet et relative au recrutement, le cas échéant, d'un agent contractuel

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 01 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice,

PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s : LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD

Le Président explique à l'assemblée que suite à l'essor de la Communauté de Communes et à l'accroissement du nombre d'agent, un poste d'Attaché à temps complet avait été créé par délibération n°2023/176 en date du 27/09/2023, dans le but de renforcer et structurer le service Ressources Humaine.

Celle-ci avait été complétée par la délibération n°2025/24 en date du 19/03/2025, afin de créer au tableau des effectifs un poste de Directeur/Directrice des Ressources Humaines, et pour permettre le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'Attaché à temps complet précédemment créé au tableau des effectifs.

Le Président précise que l'ensemble des emplois permanents de la Communauté de Communes Creuse Confluence ont vocation à être occupés par des fonctionnaires, toutefois en raison de la taille de l'équipe RH et de la polyvalence requise, de la diversité des compétences de la Collectivité et du nombre croissant d'agent, de la spécificité et de la technicité des compétences RH exigées, de la réactivité, des besoins d'encadrement et nécessité de continuité de service, il est nécessaire de pourvoir à des recrutements de contractuels, à défaut de recrutement de fonctionnaires, selon la procédure prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019.

Afin de faciliter le recrutement, Monsieur le Président propose de compléter et apporter les précisions suivantes :

- Ouverture du poste de Directeur/Directrice des Ressources Humaines, relevant de la catégorie A, à temps complet aux grades de :
 - Attaché,
 - Attaché principal,

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Dans le cas où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté, compte tenu des besoins du service, et des difficultés de recrutement auxquelles fait face la fonction publique territorial

dont la Communauté de Communes Creuse Confluence, cet emploi pourra, le cas échéant, être pourvu par un agent recruté par contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, pour une durée de 3 ans maximum renouvelables.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent recruté devra justifier au minimum du niveau de diplôme requis pour l'accès au concours au cadre d'emploi concerné ou d'un diplôme BAC +3 à BAC +5 et d'une expérience professionnelle spécialisée dans le domaine des RH avec de préférence une connaissance de l'environnement de la fonction publique.

La rémunération sera déterminée :

- En cas de recrutement statutaire (mutation, détachement, liste d'aptitude) : selon le classement de l'agent (échelon, indice) ;
- En cas de recrutement contractuel : par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade d'Attaché, Attaché principal.

Le recrutement sera prononcé à l'issue de la procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-8 2° ;

Vu le Décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines en date du 19/06/2026,

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le complément à la délibération 2023-176 du 27/09/2023,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SEANCE DU 01 JUILLET 2026**

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial (CST), décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement et création d'une formation spécialisée.

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzou, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe,

TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il a été créé un Comité social territorial compétent à l'égard des agents de Creuse Confluence.

Il rappelle qu'en application des articles R.252-36, R. 252-37, R. 252-38 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) l'organe délibérant de la collectivité doit fixer le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales,

Monsieur le Président précise également qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du comité social territorial dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant 200 agents au moins.

En dessous de ce seuil, cette formation peut être créée par décision de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement concerné lorsque des risques professionnels particuliers le justifient ;

Cette formation est dénommée « formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ».

Sauf lorsque ces questions se posent dans le cadre de projets de réorganisation de services examinés directement par le Comité Social Territorial, la formation spécialisée est compétente pour connaître des questions relatives :

- À la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène et à la sécurité des agents dans leur travail,
- À l'organisation du travail,
- Au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques,

- À l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes,

Comme le comité social territorial, la formation spécialisée comprend des représentants du personnel et des représentants de l'administration.

Ces désignations devront intervenir dans un délai d'un mois à compter de la proclamation des résultats des élections professionnelles du 10 décembre 2026.

Le président de la formation spécialisée du comité sera désigné par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant désignés en tant que représentants titulaires de l'administration siégeant au sein de la formation spécialisée.

Les domaines de compétences et les modalités d'action de la formation spécialisées seront détaillés dans le règlement intérieur du comité social territorial et portés à la connaissance des agents.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.251-5 et suivants,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 19 juin 2026,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 114 agents,

Considérant que selon l'effectif relevé le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans les limites suivantes : de 3 à 5 représentants,

Considérant qu'une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail peut être créée dans les collectivités et établissements employant moins de 200 agents lorsque des risques professionnels particuliers le justifient,

Considérant les risques professionnels particuliers au sein de la collectivité :

- Les services dans lesquels les agents utilisent des machines présentant des risques spécifiques ou sont exposés à des risques chimiques (tels que les services des espaces verts ou la collecte des déchets ménagers) ;

Le Conseil communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré Approuve :

SUR LE COMITE SOCIAL TERRITORIAL :

- **De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4** et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- **D'appliquer le paritarisme numérique** en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel.

Ce nombre serait donc fixé à 4 pour les représentants titulaires de la collectivité et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

- **Le recueil** par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité. Dans ce cas, l'avis du CST résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

SUR LA FORMATION SPECIALISEE :

- **De créer une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail** au regard des risques professionnels particuliers au sein de la collectivité.
- Le nombre de représentants du personnel titulaire au sein de la formation spécialisée serait donc égal à celui fixé pour le collège des représentants du personnel de la formation plénière du CST, soit 4 titulaires.
- De fixer le nombre des représentants suppléants au sein de la formation spécialisée à 4.
- **D'appliquer le paritarisme numérique** en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel dans la Formation spécialisée.
- **Ce nombre serait donc fixé à 4 pour les représentants titulaires de la collectivité.**
- **Le recueil** par la Formation spécialisée, de l'avis des représentants de la collectivité. Dans ce cas, l'avis du CST résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

La présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SEANCE DU 01 JUILLET 2026**

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Tarif pour renouvellement du badge d'accès à la déchèterie communautaire en cas de perte, casse ou vol

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe,

THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Creuse Confluence est propriétaire des déchèteries situées sur les communes de Budelière, Parsac et St Silvain Bas Roc et que celles-ci sont gérées en régie.

Ces installations aménagées et sécurisées sont destinées aux usagers (particuliers et professionnels) pour le dépôt de leurs déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids, de leur nature ou de leur dangerosité. Les déchèteries permettent d'accueillir différents types de déchets qui sont réemployés, recyclés, traités ou enfouis en fonction des filières.

Depuis la fusion des 3 EPCI en 2017, ces 3 sites communautaires implantés sur le territoire font l'objet d'une harmonisation autant dans les règles de gestion et de fonctionnement que dans les conditions d'accueil des usagers.

Il est rappelé la mise en place depuis le 1^{er} janvier 2026 du règlement intérieur qui a permis de définir les règles applicables aux 3 déchèteries intercommunales afin de garantir une égalité d'accès et une qualité de service aux usagers. Depuis cette date, les usagers ont accès aux 3 déchèteries sur présentation d'un badge fourni préalablement par les services de la communauté de Communes.

Le Président rappelle que conformément au règlement intérieur des déchèteries approuvé par délibération le 24 septembre 2025 et notamment l'article 2.3.7 relatif au contrôle d'accès des usagers, un badge par foyer (physique ou dématérialisé) est fourni gratuitement.

En cas de perte, casse ou vol du badge, l'utilisateur doit le signaler immédiatement aux services de Creuse Confluence ; le renouvellement du badge d'accès doit faire l'objet d'une demande écrite et sera facturé.

Monsieur Le Président fait savoir que certains usagers ont perdu leur badge, en conséquence, il convient de fixer un tarif pour le remplacement.

Afin de responsabiliser l'utilisateur, il est proposé un montant de 5 € TTC à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public et remis à la régie (service déchets).

Le Conseil communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le tarif de remplacement du badge d'accès à la déchèterie comme proposé ci-dessus, soit 5 €
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Vente de terrains à l'entreprise DAGARD – ZA de Boussac

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR

Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été conclue fin novembre 2025 avec l'entreprise Dagard pour la mise à disposition d'environ 5.000 m² de terrains communautaires situés sur la ZA de Boussac et ce dans le cadre d'un accroissement temporaire de son activité économique.

Au terme de celle-ci soit le 30 juin 2026, l'entreprise avait 2 options :

- Verser un loyer d'un montant total de 8.400 € TTC pour l'intégralité de la période de mise à disposition.
- Acheter les terrains au prix de 2,40 € TTC/m²

Il fait savoir que l'entreprise souhaite acquérir les terrains et qu'une division parcellaire réalisée par le géomètre a été nécessaire.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- BW n° 82 d'une superficie de 1.020 m²
- BW n° 207 d'une superficie de 108 m²
- BW n°211 d'une superficie de 3.122 m².

(parcelle résultante de la division de la BW 210)

Soit un total de 4.250 m² – cf plans joints

L'entreprise DAGARD utilisera la voie d'entrée de la ZA pour accéder à ses terrains.

Le Président rappelle que le prix de vente est de 2,40 € TTC/m² compte tenu de la non viabilisation de ces terrains ; il ajoute que ces biens appartenaient initialement à la Communauté de Communes du Pays de Boussac, en conséquence, un acte de transfert de bien doit être rédigé au profit de la Communauté de Communes Creuse Confluence.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve la division parcellaire réalisée ainsi que la vente de 4.250 m² de terrain à l'entreprise DAGARD et ce pour un montant de 10.200 € TTC (8.500 € HT)
- Dit que l'entreprise DAGARD utilisera la voie d'entrée de la ZA pour accéder à ses terrains
- Dit que les frais de bornages sont à la charge de la Communauté de Communes, les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur
- Dit que l'acte de transfert de biens ainsi que l'acte de vente seront rédigés par Maître Micolier, Notaire à Boussac.
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de transfert de biens ainsi que l'acte de vente ainsi que tous documents relatifs à cette décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SEANCE DU 01 JUILLET 2026**

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	50
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	1

OBJET : Approbation du versement du solde de fonds de concours pour les travaux d'extension de la MAM située sur la commune de Trois-Fonds.

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzou, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe,

TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD

Madame VILLEJOUBERT Aurélie, maire de Trois Fonds, quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.

Vu la délibération n°2022/120 en date du 13 avril 2022 portant sur le versement de fonds de concours aux Communes pour l'aménagement de Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s.

Monsieur le Président rappelle que les Assistantes Maternelles peuvent, après obtention de leur agrément, se regrouper au sein d'une Association et assurer la gestion d'une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) dans le respect de la capacité d'accueil des locaux.

Lors de la séance du 13 avril 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le versement de fonds de concours aux Communes pour l'aménagement ou l'extension de locaux communaux en Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s.

Il précise qu'il a été défini que le fonds de concours correspondrait à 40 % de la dépense totale sur les travaux d'investissement, dont le montant est plafonné à 80 000,00 € HT.

Il informe l'assemblée que la commune de Trois-Fonds a achevé les travaux d'agrandissement de la MAM pour un montant de 63 009,76 € HT.

Conformément au règlement du fonds de concours, la Commune de Trois-Fonds a sollicité Creuse Confluence pour bénéficier d'un fonds de concours représentant la somme de 18 902,93 €.

En conséquence, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution d'un fonds de concours, pour un montant de 18.902,93 €, tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Trois-Fonds, conformément à la délibération n°2022/120 du 13 avril 2022, d'un montant de 18 902,93 € (cf plan de financement en annexe).

- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Approbation du règlement intérieur et des tarifs de l'Accueil Ados

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD

Monsieur le Président rappelle qu'une Convention Territoriale Globale, CTG, a été signée le 25 janvier 2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse (CAF) dont les domaines d'intervention concernent principalement :

- La parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale.

L'un des deux axes de la CTG porte sur la jeunesse. Ainsi, depuis le premier janvier 2026 une animatrice ados est en poste.

A partir du 6 juillet, l'accueil des jeunes est proposé pendant les vacances scolaires, les mercredis après-midi et deux soirées par mois hors juillet et août.

Le règlement intérieur comprend :

- La présentation et les objectifs de la structure
- Le public et l'équipe encadrante
- Le projet éducatif et pédagogique
- Les sanctions disciplinaires
- Les formalités administratives
- Le suivi sanitaire et PAI

Les tarifs proposés sont :

○ **Vacances scolaires :**

Tarif sans transport

Tarif l	½ journée CC	½ journée HCC	Journée CC	Journée HCC
0 à 800	3	3.5	6	6.5
801 à 1200	4	4.5	7	7.5
1201 à 9999	5	5.5	8	8.5

Tarif avec transport

Tarif 1	½ journée CC	½ journée HCC	Journée CC	Journée HCC
0 à 800	6	6.5	9	9.5
801 à 1200	7	7.5	10	10.5
1201 à 9999	8	8.5	11	11.5

○ **Mercredi** :

- 20€ le trimestre

- 55€ à l'année

Le Conseil communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le règlement et les tarifs présentés ci-dessus concernant l'accueil ados et ce à partir du 6 juillet 2026.
- Autorise le Président ou son représentant à signer documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Approbation du tarif des nuitées sur les ALSH et l'Accueil Ados

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD

Monsieur le Président fait savoir que les Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) et l'Accueil Ados de Creuse Confluence mettront en place des nuitées à proximité de leurs structures, sur des sites de type camping ou stade de football ou au sein de leurs locaux.

Ces nuitées seront proposées en complément de la journée en ALSH ou de l'accueil ados.

Les enfants et adolescents prépareront le repas et le petit déjeuner avec les animateurs.

Le tarif proposé de la nuitée est de 5€ en complément du tarif journalier ALSH ou de l'accueil Ados.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le tarif de 5€ proposé comprenant le repas du soir et la nuitée.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Modification de la subvention LEADER pour le financement du poste d'animateur jeunesse.

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR

Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD.

Monsieur le Président rappelle que la délibération 2024/212 approuvait le projet « Ingénierie de développement d'actions et d'activités à destination des adolescents du territoire » et validait le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Dépenses totales	Financements	Recettes Totales
Salaires	38 650 €	FEDER OSS	35 000 €
		CAF	0 €
		Autofinancement	3 650 €
		TOTAL	38 650 €

Compte tenu des financements de la CAF, il fait savoir que le nouveau plan de financement est désormais le suivant :

Types de dépenses	Dépenses totales	Financements	Recettes Totales
Salaires	42 540 €	FEDER OSS	17 500 €
		CAF	21 270 €
		Autofinancement	3 770 €
		TOTAL	42 540 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le nouveau plan de financement présenté ci-dessus

- Demande à bénéficier des aides au titre du programme DLAL 2021-2027 GAL Est Creuse Développement
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet
- S'engage à prendre en charge l'augmentation de l'autofinancement suite à ce nouveau plan de financement.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	1

OBJET : Projet de voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains – Convention de Transfert de Gestion passée entre SNCF Réseau, Creuse Confluence et Montluçon Communauté.

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzou, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe,

TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD.

Vu la délibération n°2023/170 du 27 septembre 2023 relative au lancement des études MOE et environnementales du projet de voie verte Evaux-les-Bains Montluçon en groupement de commandes avec Creuse Confluence.

Vu le groupement de commandes entre Montluçon Communauté et Creuse Confluence signé le 3 octobre 2023 et son avenant.

Considérant que Montluçon Communauté et Creuse Confluence, ont décidé de lancer un projet commun d'aménagement en voie verte d'une ancienne ligne de chemin de fer (aujourd'hui fermée à la circulation) traversant les deux territoires et reliant Montluçon à Evaux-les-Bains. Cet aménagement qui a vocation à intégrer l'itinéraire nationale de véloroute La Vagabonde reliant Montluçon à Montech près de Montauban, vise à devenir un nouvel élément structurant de l'offre touristique du territoire, tout en permettant de renforcer l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien et de loisirs des habitants.

Considérant que la section concernée par le projet (section entre Montluçon et Evaux-les-Bains) de la ligne ferroviaire n°695 000 située entre Bourges et Miécaze (section sur laquelle toute circulation ferroviaire était suspendue depuis 2008) a été fermée et retirée du Réseau Ferré National (RFN) le 04 novembre 2021 par décision du Directeur Général Délégué de SNCF Réseau.

Considérant que, dans le cadre de la phase études du projet de voie verte, Montluçon Communauté et Creuse Confluence ont conclu en 2021 avec SNCF Réseau une convention d'occupation temporaire des emprises concernées pour permettre la réalisation des études et diagnostics nécessaires. Cette convention, prolongée à 2 reprises par avenant, prend fin au 30 juin 2026.

Considérant qu'afin que Montluçon Communauté et Creuse Confluence puissent aménager et exploiter la voie verte, il convient à présent que SNCF Réseau agissant pour le compte de l'Etat, procède au transfert de gestion des emprises concernées, dans les conditions fixées par les articles L.2123-3 à L. 2123-6 du Code général de la propriété des personnes publiques et par les dispositifs de l'article 12 du décret 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau, par le biais d'une convention de transfert de gestion.

Considérant que ce transfert de gestion permet à SNCF Réseau de demeurer propriétaire de l'emprise ferroviaire et de ses équipements afin de pouvoir conserver à tout moment sa capacité à la réaffecter à un usage ferroviaire en vue d'une remise sous circulation si les conditions sont réunies (intérêt général, financement, sécurité, ect.).

Considérant qu'il convient ainsi de conclure la convention de transfert de gestion correspondante entre SNCF Réseau, Creuse Confluence et Montluçon Communauté préalablement au démarrage des travaux prévus à l'été 2026.

Considérant que cette convention, d'une durée initiale de 20 ans et passée à titre gratuit, définit les conditions dans lesquelles Montluçon Communauté et Creuse Confluence auront la gestion des emprises transférées afin d'aménager et d'exploiter la future voie verte entre Evaux-les-Bains et Montluçon.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de transfert de gestion de l'emprise ferroviaire passée entre SNCF Réseau, Creuse Confluence et Montluçon Communauté dans le cadre du projet de voie verte entre Evaux-les-Bains et Montluçon, dont le projet est joint en annexe.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document ou tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Demande de subventions 2026 auprès du Conseil Départemental relative à l'entretien des chemins de randonnée.

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR

Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD.

Monsieur le Président informe l'assemblée que certains chemins ruraux font partie du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Il précise qu'au sein de ce réseau, une partie des chemins dispose du label de qualité « Rando Qual'Iti Creuse ». L'entretien de ces chemins est effectué par un chantier d'insertion professionnelle (SIAE) et une association (ALEFPA André Ozanne).

Cet entretien peut faire l'objet d'une subvention de la part du Conseil Départemental à hauteur de 30% du montant HT, dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 90€/km/an (chantier d'insertion) et de 70€/km/an (association).

Les estimations de travaux sont désormais les suivantes :

- **Circuit par Gués et par Monts** – 7,5km (Bétête) 652.50€ (87€/km) par passage, 3 passages prévus, soit un montant de subvention maximum de **202.50€** (7,5km x 90€ x 30%).
- **Circuit du Bois de Lassoux** – 10.30km (Budelière-Viersat) 967.58€ (93.94€/km) par passage, 3 passages prévus, soit un montant de subvention maximum de **216.30€** (10.30km x 70€ x 30%).
- **Circuit de la Brande de Landes** – 11.26km (Lussat-Gouzon-St Loup) 1 057.76€ (93.94€/km) par passage, 3 passages prévus, soit un montant de subvention maximum de **236.46€** (11.26km x 70€ x 30%).
- **Circuit des Lavoires** – 15.4km (Domeyrot) 1 339.80€ (87€/km) par passage, 3 passages prévus, soit un montant de subvention maximum de **415.80€** (15.4km x 90€ x 30%).
- **Sentier du Tilleul** (labellisation en cours) – 3km (Vigeville) 261€ (87€/km) par passage, 3 passages prévus, soit un montant de subvention maximum de **81€** (3km x 90€ x 30%).

- **Petit circuit des Pierres Jaumâtres** – 5km (Toulx Sainte Croix) 435€ (87€/km) par passage, 3 passages prévus, soit un montant de subvention maximum de **135€** (5km x 90€ x 30%).
- **GT VTT** – 14.9km – 1296.30€ (87€/km) par passage, 2 passages prévus, soit un montant de subvention maximum de **402.30€** (14.9km x 90€ x 30%).

Soit un total maximum de 1 689.36€.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve la démarche d'entretien des chemins du PDIPR par des chantiers d'insertion et une association,
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental pour participer au financement de l'entretien des chemins ayant fait l'objet du label de qualité « Rando Qual'Iti Creuse »,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Demande de conventionnement dans le cadre de la billetterie du festival « Musique à la Source » 2026.

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :
MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)
- Absent(e)s : LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD.

Il a été arrêté et convenu des dispositions suivantes :

Article 1 :

La présente convention définit les conditions de vente de la billetterie du concert du festival « Musique à la Source » le dimanche 9 août 2026 à 20h, à Chambon sur Voueize (Jean-François Zygel).

Article 2 :

La Communauté de communes s'engage à assurer la vente de billets au sein de ses bureaux d'information touristique de Boussac, Evaux les Bains, Chambon sur Voueize et Gouzou.

Article 3 :

Les réservations s'effectueront grâce à un accès direct à la plateforme Billetweb.

Les mails concernés par cette plateforme seront les suivants :

- information@creuseconfluenttourisme.com
- contact@creuseconfluenttourisme.com
- bitgouzou@gmail.com
- tourisme.chambon@gmail.com

Article 4 :

La Communauté de communes s'engage à promouvoir l'événement de la façon suivante : affichage en évidence dans les quatre bureaux d'information touristique, présence sur son site internet www.creuseconfluenttourisme.com, son agenda mensuel et relai sur les réseaux sociaux.

Article 5 :

Les tarifs applicables sont :

- Carré Or : 50€
- Catégorie 1 Plein : 30€
- Catégorie 1 Réduit : 10€
- Catégorie 2 Plein : 15€
- Catégorie 2 Réduit : 5€
- Moins de 12 ans : gratuit

Article 6 :

La Communauté de communes percevra de l'association « Musique à la Source » une commission de 1€ par billet vendu.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve cette demande de conventionnement pour l'année 2026,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

**OBJET : Validation du programme et des tarifs des animations
touristiques 2026.**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :
MM. : DERBOULE Régis (Supplée par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Supplée par WOUTERS Christian)
- Absent(e)s : LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD.

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Office de Tourisme organisera cette année plusieurs visites et animations dans le cadre de la saison estivale 2026.

Ci-dessous la liste des animations proposées ainsi que leurs tarifs :

ANIMATIONS 2026					
Intitulé animation	Intervenant	Récurrance	Tarifs public		Dates et heure
Balades contées	Sandrine Gniady et Vincent Brusel	2	5€		16 juillet 20h et 13 août 16h
Husk'in Creuse	Husk'in Creuse	2	15€/adulte et 10€/enfant		17 juillet 9h et 11 août 9h
Balades nature	CPIE Creuse	1 nocturne et 2 journée	5€		6 août 20h30 17 septembre et 15 octobre 14h30
Sorties VTT CCME	Christian Bonnichon / Lucien	2	10€/adulte et 5€/enfant		9 juillet 10h - 6 août 10h
Balade contée + pot PJ	Chalet des Pierres Jaumâtres	1	10€/adulte et 5€/enfant		13 août 16h
Marchés du terroir	Bienvenue à la Ferme	4 marchés	0€		10 juillet - 24 juillet - 7 août - 14 août
Balade découverte plantes	Marie Berthon	1	10€/adulte et 5€/enfant		7 août 18h
1/2 journées curistes	CCT	10	10€		de mai à octobre les après-midis
Balades lectures	CCT	2	5€		3 juillet à Boussac et 14 août à Chambon - 15h
Visites commentées du mardi : 5€/personne					

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Valide l'ensemble des animations inscrites dans cette programmation 2026
- Valide les tarifs proposés
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SEANCE DU 01 JUILLET 2026**

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Octroi de subvention aux associations du territoire pour 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzou, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR

Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s :

LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD.

A la suite de l'examen des demandes de subventions des Associations par la Commission Monde Associatif et CTEAC, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer les subventions 2026 aux Associations comme présentées dans le tableau ci-dessous :

Budget Principal :

Nom de l'association	Montant attribué
RYOANJI	750,00 €
LA MOUSTACHE	1.000,00 €
ESPOIRS DES COMBRAILLES	1.500,00 €
SOLEX TEAN PARSAC	300,00 €
FOOT GENERATION 2000	1.500,00 €
LES AMIS DE LA FOULEE	400,00 €
LE THEATRE D'OR	0 €
PAGE VIERGE	750,00 €
LIRE EN CREUSE	300,00 €
CERCLE CYCLISTE MAINSAT EVAUX	1.500,00 €
LA BOULE BOUSSAQUINE	1.500,00 €
IMAGINONS AUTRE CHOSE	1.000,00 €
AMICALE LAIQUE LAVAUFRANCHE BASKET	1.500,00 €
UNION CYCLISTE BOUSSAQUINE	1.500,00 €
AS NORD EST CREUSE	1.500,00
TENNIS CLUB DES COMBRAILLES	1.500,00
JUDO CLUB BOUSSAQUIN	1.200,00
JUDO CLUB EVAHONIEN	1.500,00
CECS LES KIENS	200,00
ASSOCIATIONS DES AMIS DE LA MUSIQUE ET DE LA CHANSON DE LA CREUSE	1.200,00 €
GOUZ'ON COURT	500,00 €
MUSIQUE A LA SOURCE	1.500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE BADMINTON GOUZON (ASBG)	1.500,00 €
HISTOIRE DE LIRE	1.500,00 €

JOYEUX COCHONNET CHAMBONNAIS	1.500,00 €
MOTO CLUB BOUSSAQUIN	2.000,00 €
CA COULE DE SOURCE	1.500,00 €
COMICE AGRICOLE CHAMBON-EVAUX	500,00 €
LE STUDIO K	500,00 €
THEATRE DE PARSAC	500,00 €
VELO CLUB GOUZONNAIS	1.500,00 €
VERNEIGES EN FETE	400,00 €
FOIRE CONCOURS BOUSSAC (2025 et 2026)	4.800,00 €
SYNDICAT DES ELEVEURS CHAROLAIS	1.600,00 €
TOTAL	40.400,00 €

Budget annexe Tourisme :

Nom de l'association	Montant attribué
MOUCHEUR CREUSOIS	15 000,00 €
GOLF DE LA JONCHERE	12 000,00 €
TOTAL	27 000,00 €

Budget annexe Ecoles :

Nom de l'association	Montant attribué
JEUNESSE MUSICALE DE FRANCE	5 500,00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer et de verser, pour l'année 2026, les subventions aux associations d'intérêt communautaire comme présentées dans le tableau ci-dessus excepté pour l'association Le Théâtre d'Or. Le montant total est de 72.900,00 €
- Dit que les sommes versées le seront à partir du budget principal, du budget annexe tourisme et du budget annexe écoles : imputation 65748,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Mise en place d'une servitude de tréfonds à la S.N.C ATC France suite à la cession d'un relai télécom par la commune d'Evaux-les-Bains.

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR

Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :
MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)
- Absent(e)s : LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD.

Suite à la requête de la SNC ATC France, une division foncière avec bornage a été procédée en vue de la cession de l'emprise foncière d'un relais télécom par la Commune d'Evaux à la SNC ATC France soit 123 m2 (parcelle A 99).

Monsieur Le Président fait savoir qu'ATC France, désormais propriétaire de la parcelle A 99 sollicite une servitude de tréfonds auprès de Creuse Confluence pour la pose, l'entretien de divers réseaux (alimentation électrique et raccordement fibre optique) et le raccordement à la terre sur les parcelles ci-dessous :

- YH n° 91 et YH n° 93 propriétés de Creuse Confluence – cf plan joint

Il est proposé à l'Assemble de conclure la servitude de tréfonds demandée.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte de concéder, sans indemnité, une servitude de tréfonds pour la pose, l'entretien de divers réseaux ainsi que le raccordement à la terre sur les parcelles cadastrées section YH 91 et 93 propriétés de Creuse Confluence.
- Autorise Le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette servitude de tréfonds.
- Dit que les frais éventuels de création de cette servitude seront entièrement à la charge du demandeur à savoir la SNC ATC France.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

**OBJET : Budget principal sur impayés des factures d'assainissement :
demande d'effacement de dettes.**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe,

TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s : LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD.

Budget assainissement : demande d'effacement de dettes

Monsieur le Président fait savoir que Monsieur le Trésorier du Centre des Finances publiques de Guéret lui a transmis deux dossiers pour effacement de dettes :

- Par décision du 22/01/2026, le Tribunal judiciaire de Guéret demande d'éteindre juridiquement la créance suivante pour insuffisance d'actif :
 - 800.13 €
- Par décision du 20/03/2026, le Tribunal judiciaire de Guéret demande d'éteindre juridiquement la créance suivante pour insuffisance d'actif :
 - 474.14 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et après en avoir délibéré :

- Admet les créances éteintes du redevable précitées pour un montant total de 1 274.27 €
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 01 JUILLET 2026

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	1

OBJET : Désignation des représentants au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Les Genêts d'Or d'Evaux-les-Bains.

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzou, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe, THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe,

TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s : LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD.

Monsieur le Président fait savoir aux membres de l'Assemblée qu'il convient, à la suite du renouvellement du Conseil Communautaire, de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour le conseil de surveillance du centre hospitalier Les Genêts d'Or d'Evaux les Bains.

En conséquence, il propose aux Conseillers Communautaires volontaires de faire part de leur candidature.

Un scrutin à main levée est organisé à la demande de l'ensemble des membres présents.

Monsieur Joel ROUGERON – Maire de Saint Julien La Genête est candidat et obtient 49 voix.

Il est proposé la candidature de Jean-Claude PARNIERE – Maire de Soumans – celle-ci obtient 1 voix.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Désigne Monsieur ROUGERON Joel en tant que représentant titulaire et Monsieur Jean-Claude PARNIERE en représentant suppléant.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SEANCE DU 01 JUILLET 2026**

Nombre de délégués :	
En exercice :	55
Présents :	51
Absents :	6
Dont suppléés :	2
Pouvoirs :	0
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Désignation des représentants au sein du Syndicat Confluence Eaux et du SIAEP de la Région d’Aun – Communes de Lavaufanche et de Vigeville.

L'An Deux Mille Vingt-Six, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 juin 2026

- Etaient présents :

MM. : ALANORE Jean-Baptiste, ANNEQUIN Annie, BEAUFORT Isabelle, BEUZE Daniel, BEUZE Jean-Claude, BONNAUD Jacques, CAMESCASSE Stéphanie, CIBIE Jean-Michel, COUTEAUD Chantal, COUTURIER Lionel, DESFORGES Isabelle, DOREL BRAQUET Martine, DUBAC Gérard, DUCLOUP Michel, FOULON Franck, FURET Cédric, GESSIER Fabienne, GLOMEAUD Nadine, GRAVERON Catherine, GRIMAUD Hervé, JOUANNETON Mickaël, JULLIARD Christian, LAUVERGNAT Jean-Claude, LE BRAS Yann, LEMOINE Aurélie, LEPRAT Ginette, LEVEQUE Damien, MARTIN Eric, MARTIN SERISIER Mathilde, MAUDEUX Marie-Pierre, MAUME Patrick, MERAUD Sébastien, MORLON Pierre, ORSAL Patrice, PAPINEAU Bruno, PIERRON Fabrice, PIOLE Laurent, ROUGERON Joël, SAINTEMARTINE Christophe, SIMONNET Nicolas, SPERANDIO Philippe,

THOMAZON Gérard, THURMES Christian, TOURAND Christophe, TOURAND Claude, TURPINAT Vincent, VIALLE Marie-Thérèse, VICTOR Cyril, VILLEJOUBERT Aurélie,

- Excusé(e)s :

MM. : DERBOULE Régis (Suppléé par Adeline Boussageon), DUTHEIL Geneviève, NEYRET Stéphane, PARNIERE Jean-Claude (Suppléé par WOUTERS Christian)

- Absent(e)s : LESAGE Mickaël, MALLERET Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MERAUD.

Vu la délibération n°2026/36 du 29 avril 2026 portant désignation des représentants au sein des organismes extérieurs

Monsieur le Président rappelle, qu'à la séance du 29 avril 2026, l'Assemblée a désigné les représentants au sein des SIAEP Confluence Eaux et Région d'Ahun pour représenter la Communauté de Communes Creuse Confluence à leur comité syndical.

Suite aux élections municipales des Communes de Lavaufanche et de Vigeville du 07 juin 2026 et en complément de la délibération du 29 avril 2026, il convient de désigner les nouveaux représentants de Creuse Confluence pour ces communes au sein de ces deux syndicats.

- Syndicat Confluence Eaux : 1 titulaire et 1 suppléant
- SIAEP de la Région d'Ahun : 2 titulaires et 1 suppléant

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Désigne les délégués titulaires et suppléants qui représenteront la Communauté de Communes Creuse Confluence au sein du Syndicat Confluence Eaux :

Communes	Titulaires	Suppléants
Lavaufanche	Robert GOURDON	Patrice ORSAL
Vigeville	Aurélie LEMOINE	

- Désigne les 2 délégués titulaires et le suppléant qui représenteront la Communauté de Communes Creuse Confluence pour la commune de Vigeville au sein du SIAEP de la Région d’Ahun :

Commune	Titulaires	Suppléant
Vigeville	Aurélie LEMOINE	
	Virginie LAUDINET	

- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fait à :

Affiché le :